

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

**DE\_2021\_045**

**Présentation et validation du plan de communication**

L'an deux mille vingt-et-un et le trente septembre, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à La Malène, sous la présidence de Serge VÉDRINES.

Étaient présents : Jean-Michel ARNAL, Daniel AURIOL, Christine BEDEL, Didier CADAUX, Alain DELMAS, Régine DOUSSIÈRE, Gilbert FAUCHER, Daniel GIOVANNACCI, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Irène LEBEAU, Madeleine MACQ, Yves MALRIC, Patrick SALSON, Richard SARRAU, Serge VÉDRINES

Étaient représentés : Régis VALGALIER par Irène LEBEAU

Secrétaire de séance : Gilbert FAUCHER

Date de convocation : 21 septembre 2021

<b>Délégués du comité syndical</b>		
En exercice : 23	Présents : 16	Pouvoirs : 1
<b>Résultat du vote</b>		
Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0

Vu l'arrêté n°2015349-0001 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère en date du 15 décembre 2015, portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-amont ;

Vu la disposition B1.3 issue du sous-objectif « Sensibiliser tous les publics aux enjeux liés à l'eau » du SAGE Tarn-amont, demandant que des programmes d'interventions sur l'eau et les milieux aquatiques soient développés en partenariat avec l'Éducation nationale à destination des enfants du territoire ;

Vu la disposition A1.2 issue de l'objectif A « Renforcer et asseoir le portage du SAGE et des démarches de gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant » du SAGE Tarn-amont, demandant la mise en place d'un programme d'actions opérationnel pour sa mise en œuvre ;

Vu le contrat de rivière 2019-2024 du Tarn-amont et son document contractuel signé le 27 septembre 2019 par l'État, l'Agence de l'eau Adour-Garonne, la Région Occitanie, les Départements de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère, le SMBVTAM et six maîtres d'ouvrage d'actions phares, et notamment l'action C-3 relative à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication sur l'eau.

Vu le PAPI 2019-2021 du Tarn-amont et notamment l'axe 1 « Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque », et l'action 1.3 Concevoir des supports de sensibilisation

Au regard des orientations, objectifs et actions prévus dans les documents cadre du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont, le président rappelle le travail engagé sur l'élaboration d'un plan de communication.

Il précise que ce plan de communication a été établi sur 6 ans, à partir d'un recensement des actions déjà réalisées par le Syndicat et des moyens financiers et humains disponibles, de l'élaboration d'une stratégie de communication présentée en comité syndical le 28 janvier 2021.

Ce plan de communication s'établit autour de 8 publics cibles : Tout public, Jeune public, Grand public, Elus, Entreprises, Agriculteurs, Riverains, Tourisme. Il est basé sur des actions annuelles et ponctuelles. Ces fiches de synthèses sont remises en séance.

Le détail financier et du temps interne pour la mise en œuvre est précisé ci-dessous :

	Annuel	Ponctuel	Total
Actions de communication (€ HT) hors animations scolaires	5 635 €	50 399 €	84 209 €
Animations scolaires (€ HT)	25 000 €	0	150 000 €
Total des actions	30 635 €	50 399 €	234 209 €
Temps Interne (Jours)	58	29,5	377,98

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

**Prend** l'engagement de mettre en œuvre ce plan de communication en tenant compte des ressources techniques, financières disponibles et si nécessaire, avec des ajustements en fonction des besoins ;

**Autorise** le président à lancer les démarches nécessaires pour cette mise en œuvre, dont les demandes de subventions, les procédures de commande publique et à signer toutes pièces utiles se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à La Malène, les jours, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.

Le président, **Serge VÉDRINES**

<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le <u>30</u> / <u>09</u> / 20<u>21</u> et publié ou notifié le <u>30</u> / <u>09</u> / 20<u>21</u></p>
---